

DECISION N°48/2021/Institut Mines-Télécom

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE GENERALE**

Vu le décret n°2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom et plus particulièrement ses articles 13, 15 et 27;

Vu la délibération du conseil d'administration n°2021-1-6 du 12 mars 2021

Délégation est donnée à Monsieur Denis GUIBARD, Directeur d'Institut Mines-Télécom Business School, et à Monsieur François DELLACHERIE, Directeur de Télécom SudParis, à l'effet de signer au nom de la Directrice générale,

- L'ensemble des contrats relatifs aux activités de formation continue, ainsi que leurs actes préparatoires et d'exécution, développées conjointement par Institut Mines-Télécom Business School et Télécom SudParis et d'un montant inférieur à 2 000 000 d'euros HT ;
- Les contrats relevant du code de la commande publique ainsi que leurs actes préparatoires et d'exécution, répondant à un besoin des deux écoles et d'un montant inférieur à 2 000 000 d'Euros HT

La présente décision sera notifiée à Monsieur Denis GUIBARD et à Monsieur François DELLACHERIE.

Elle sera publiée sur le site internet de l'Institut Mines-Télécom.

A Palaiseau, le 29 décembre 2021



Odile GAUTHIER  
Directrice générale